



ROYAUME DE BELGIQUE - PROVINCE DE HAINAUT  
ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON

VILLE DE COMINES-WARNETON

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL COMMUNAL DU 20.02.2017.**

PRESENTS :

Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f.-Présidente ;  
MM. Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Francis GAQUIERE et Luc DE GEEST,  
Echevins ;  
MM. Didier SOETE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mmes Alice LEEUWERCK,  
Carine HEYTE-STAMPER, MM. Philippe MOUTON, Stéphane DEJONGHE, André  
GOBEYN, Mme Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, M. David KYRIAKIDIS, Mmes Myriam  
LIPPINOIS, Marion HOF, Charlotte GRUSON, M. Patrick DOMICENT, Mmes Chantal  
VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, Fabienne COPPIN et M. David WERQUIN,  
Conseillers Communaux ;  
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

-----

Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre empêché, Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, et  
Messieurs Eric DEVOS et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, sont excusés.

-----

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.25 heures sous la présidence de Madame Marie-Eve  
DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en  
date du 10.02.2017.

-----

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

**ACTION – P.S.-ECOLO – M.R.**

-----

**1<sup>er</sup> objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 19.12.2016.**

A l'unanimité, le Conseil décide d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal  
du 19.12.2016, tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 19.12.2016 sera inséré dans le registre aux  
délibérations du Conseil Communal.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite remercier les agents du  
service technique pour l'accueil qui a été fait à Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller  
Communal, lors de la visite des ateliers communaux situés à Warneton et souligner les  
efforts qui ont été faits en matière de sécurité.

Madame la Présidente précise que le message sera passé auprès des services.

**2<sup>e</sup> objet : Règlement complémentaire de police relatif à la limitation de la vitesse à 70  
km/h sur un tronçon de la Route de Ploegsteert. Abrogation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**3<sup>e</sup> objet :** **Route régionale N515 – Route de Ploegsteert. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière. Instauration d'une limitation de vitesse à 50km/h entre les PM 11140 et 11932. Arrêté ministériel. Avis. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**4<sup>e</sup> objet :** **C.P.A.S.. Budgets ordinaire et extraordinaire pour 2017. Approbation. Décision.**

Conformément aux dispositions de l'article 112 bis, § 1<sup>er</sup> de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, telle qu'elle est en vigueur en Région Wallonne, Madame la Présidente invite Monsieur Georges BAELEN, Président du C.P.A.S., à présenter et à commenter les budgets ordinaire et extraordinaire du C.P.A.S. pour l'exercice 2017, arrêtés par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 29 novembre 2016.

Monsieur Georges BAELEN, Président du C.P.A.S., développe comme suit le contenu de ces budgets 2017 :

« Note de politique générale : résumé

*La note de politique générale du Centre Public d'Action Sociale répond à différentes dispositions légales, elle constitue une annexe obligatoire au budget du CPAS.*

*Cet impératif légal est amplifié par la nécessité de démontrer que le CPAS prône un service de qualité, tout en s'inscrivant dans la politique de la Ville de Comines-Warneton.*

*La présente note passe en revue des dossiers qui ont marqué l'année 2016, ainsi que des projets qui devraient se concrétiser ou démarrer en 2017.*

*La préface a, cette année, pour thème les 40 ans des CPAS. Notre Centre a voulu fêter cet anniversaire en organisant des journées portes ouvertes au service insertion et un spectacle à destination des enfants et leurs familles au Centre Culturel. Ces deux manifestations ont remporté un franc succès et ont permis de montrer un autre visage de notre Centre à la population de Comines-Warneton.*

*La note de politique faisant plus de 150 pages, nous passerons en revue les éléments marquants de celle-ci, vous pouvez néanmoins télécharger le document complet sur notre site internet : [www.cpas-cw.be](http://www.cpas-cw.be)*

#### **Abordons tout d'abord la partie Comité de Direction :**

*Le Comité de Direction a été mis en place en avril 2014. Le Contrat d'objectifs et les mesures de contrôles internes sont au moins une fois par an remises à jour. Les réunions et suivis du Comité de Direction officialisent de nombreuses décisions importantes prises pour le bon fonctionnement de notre Centre.*

#### **Concernant la matière sociale :**

##### **Les exclusions / sanctions du chômage**

*Pour 2016, nous constatons une augmentation importante de bénéficiaires du RIS dans la catégorie «fin de droit» au niveau des allocations d'insertion (7.94% de l'ensemble des bénéficiaires du RIS)*

*Nous pouvons constater que la plupart de nos bénéficiaires qui sont sanctionnés à l'Onem le sont de manière définitive. Ceci implique un suivi plus important au niveau du travail d'accompagnement au sein de nos services RIS et d'insertion socioprofessionnelle étant donné que nous devons tenter de remobiliser des personnes installées, pour certaines d'entre elles, depuis plusieurs années dans l'inactivité.*

## **Diminution du nombre de bénéficiaires du RIS et ce, depuis mars 2010**

Cette baisse est provoquée par :

-l'application de la nouvelle méthode de calcul des RIS et plus particulièrement pour les personnes bénéficiant du RIS étudiant.

-l'accès plus étoffé aux informations de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale permettant notamment aux CPAS de lutter contre la fraude sociale.

-Depuis plusieurs mois, des rapports sociaux d'information par les assistants sociaux au Bureau Permanent en vue d'alerter de situations de personnes ne respectant pas, de manière intentionnelle, les engagements pris et négociés dans le cadre du PISS. A différentes reprises, il est arrivé que les membres du Bureau Permanent prennent la décision de sanctionner ces personnes en mettant fin (parfois de manière temporaire) au paiement du RIS ou en imposant la reprise du respect des engagements liés au PISS pour octroyer le RIS.

## **Quelques chiffres de l'insertion socio-professionnelle :**

En 2015-2016, le C.P.A.S. de Comines-Warneton a poursuivi sa politique d'insertion et plus particulièrement de mise à l'emploi.

La volonté d'intégrer l'insertion professionnelle dès la première demande d'aide sociale et de mobiliser les nombreux partenariats de notre CPAS favorise une mise à l'emploi rapide et ce, grâce à la collaboration entre les professionnels, les bénéficiaires et les employeurs.

La préparation, en aval, des mises à l'emploi au sein du service insertion La Ferme et des mises en formation qualifiante, complétée par le suivi, en amont, sur les lieux de travail sont très efficaces.

Cependant, les sorties des contrats art.60 §7 débouchant sur un contrat de travail ne sont pas encore assez développées.

Ce processus est travaillé en collaboration avec le FOREM depuis 2006 dans le cadre du plan d'actions introduit par le comité de suivi de la Direction régionale du FOREM de Mouscron-Comines institué par la convention de partenariat FOREM - Région Wallonne - C.P.A.S.

Une convention de partenariat entre le C.P.A.S., le FOREM et la MIRHO (Mission Régionale du Hainaut Occidental) a été établie et renouvelée en septembre 2015. Ce projet de job coaching vise à assurer un suivi individualisé des personnes durant 50 heures dans leurs recherches d'emploi.

Cette convention permet également au C.P.A.S. d'orienter les personnes ayant un projet professionnel vers la « job coach ». De cette convention découle l'intervention de partenaires permettant à chaque personne participant au job coaching de pouvoir travailler sur son apparence (via une conseillère en image), sa personnalité (via un metteur en scène) ainsi que sa mobilité (via l'A.S.B.L. Perspectiv').

La proportion Hommes/Femmes varie très peu à savoir 46 % d'hommes et 54 % de femmes.

La tranche d'âge « 36 ans et plus » est la plus élevée en pourcentage de contrats, mais s'étire sur 30 ans.

Il est à noter qu'un bénéficiaire du RIS sur trois est âgé de moins de 25 ans (11% en 2013 et 16 % en 2012).

Les mises au travail au C.P.A.S. représentaient plus de 75 % du total en 2012 et 2013. Elles sont descendues à 61.22 % du total en 2014. Ce chiffre se confirme en 2015, 62% des mises au travail en articles 60, §7 ont été réalisées au sein d'un service du C.P.A.S..

Nous constatons que les mises au travail dans des A.S.B.L. augmentent de manière significative entre septembre 2014 et août 2015, nous comptabilisons près de 25% de contrats article 60, §7 réalisés au sein d'une A.S.B.L. de l'entité. Elles s'élèvent à 22.5% en 2015.

Le taux d'échec en art. 60, §7 est de 6 % en 2015. En 2016, nous avons réalisé un suivi et un accompagnement plus rigoureux encore des personnes passées par le service insertion qui obtiennent un contrat article 60, §7. Nous pensons que ce suivi permet d'éviter certains problèmes (qui aboutissent parfois à des fins de contrat) et de donner plus de crédit au contrat article 60, §7.

Une personne sur deux a retrouvé ses droits aux allocations de chômage en 2016 et plus d'une sur quatre continue à travailler.

### **Les demandeurs d'asile**

Au 15 novembre 2016, nous accueillons 14 personnes sur l'entité de Comines.

Suite à l'afflux important de migrants, en septembre 2015, le gouvernement fédéral a fait appel à l'ensemble des communes et C.P.A.S. de Belgique en vue d'ouvrir de nouvelles initiatives locales d'accueil (I.L.A.). Un plan de répartition avait d'ailleurs été organisé et les prévisions qui nous avaient été communiquées, indiquaient que notre commune aurait dû ouvrir 7 places supplémentaires.

En date du 10 décembre 2015, les membres du Bureau Permanent ont décidé de répondre favorablement à cette demande du Gouvernement.

Au 01/09/2016, aucune personne en demande d'asile n'avait été hébergée au sein de ces deux logements. Fedasil nous a informés que le plan de répartition ne verrait finalement pas le jour, suite à la diminution d'arrivée massive de migrants au sein de notre pays.

Fedasil nous a informés de la possibilité de suspendre les places d'accueil afin d'envisager éventuellement d'héberger un autre public au sein de ces deux maisons.

Ce n'est finalement qu'au 7 novembre 2016 que deux familles ont intégré les deux nouveaux logements.

### **Logement d'urgence**

Un troisième logement d'urgence a été rénové. Nous avons bénéficié d'une subvention de 53 850 Euros de la Loterie Nationale pour la réalisation des travaux de rénovation et l'aménagement du logement d'urgence. Le service insertion s'est occupé de la majeure partie de la rénovation. Le logement est prévu pour une famille nombreuse, les travaux ont débuté le 7 avril 2015. La rénovation s'est terminée fin août 2016. Le logement est occupé par une famille.

Le service insertion est actuellement occupé de rénover un logement pour la Régie Foncière de Comines-Warneton.

Passons maintenant au chapitre de nos Maisons de repos et plus particulièrement aux travaux de rénovation, extension et de construction :

MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON, Site Le Sacré Cœur  
Avancées du projet en 2016 :

Après analyse de différents éléments comme :

L'absence de possibilité à court ou moyen terme de subsidiation des travaux de construction d'une nouvelle maison de repos par la Région wallonne ;

Le fait que la maison de repos n'est plus aux normes architecturales qui doivent être respectées pour le 1er janvier 2018 ;

Les réticences, lors de la visite annuelle du Service Régional incendie, à octroyer l'affestation de sécurité requise pour poursuivre l'exploitation de la maison de repos (validité actuelle :

19 janvier 2017 ;

L'augmentation de l'offre en résidence-services sur notre entité vu le projet de l'ACIS à Comines,

Le Conseil de l'Action Sociale, en sa séance du 26 avril 2016, a pris la décision de :  
Remanier le projet initial approuvé par le Conseil le 25 novembre 2014 de la manière suivante :

Une MR/MRS de 40 lits ;

Un centre d'accueil de jour de 15 places ;

Un centre de court-séjour de 10 lits ;

Une résidence-services de 20 appartements (en lieu et place des 30 initialement prévu)

De réaliser le projet sur fonds propres.

L'estimation du dossier remanié est la suivante :

Estimation du dossier exécution – Maison de repos : 5 349 373,15 €

Estimation du dossier exécution – Résidence-services : 2 548 069,88 €

+ frais d'honoraires complémentaires de 27388 € HTVA découlant du remaniement du projet.

En sa séance du 8 novembre 2016, le Conseil de l'Action Sociale a approuvé le cahier de charges relatif au projet remanié.

Planning 2017 :

Le délai du PU

dépôt du PU modificatif le 28 décembre 2016 ;

délai de 20 jours pour déclarer le dossier complet ;

délai du PU de maximum 130 jours, soit mi-juin

Pendant ce temps procédure d'adjudication

Publication fin janvier (en attente accord sur dossier du ministère au niveau du subside obtenu pour la résidence-service)

Délai de 52 jours - mi mars

Rapport soumission – mi avril

Conseil CPAS – délai standstill + tutelle fin mai – commande après réception du permis

Démarrage du chantier septembre

Délai prévu de 300 jours ouvrables soit tenant compte des intempéries 2 ans, soit fin des travaux au plus tôt en septembre 2019

Ce planning est susceptible de modification étant donné les délais d'approbation requis au niveau de la Région wallonne

MR/MRS HOME PAUL DEMADE

Avancées des travaux en 2016 :

Fin des travaux de la nouvelle aile C (phase 1 des travaux – construction de 42 chambres et 3 salles de séjour) : février 2016. La capacité globale de la maison de repos a été récupérée – arrivée de nouveaux résidents.

Lors du commencement des travaux de la 2ème phase consistant en la démolition et la rénovation de l'aile A du bâtiment, des problèmes de structure du bâtiment ont été constatés, problèmes confirmés par différents rapports (rapport du coordinateur sécurité-santé et de l'ingénieur en stabilité) ainsi qu'une absence de résistance au feu répondant aux normes légales applicables en maisons de repos.

Face à cette situation, l'atelier d'architectes en charge du projet VAN OOST SPRL a proposé une modification des plans initiaux comme suit : construction d'une nouvelle aile dans le prolongement de l'aile C sur 4 niveaux, le maintien du restaurant au rez-de-chaussée de l'aile A actuelle et la reconstruction d'un sous-sol sous la nouvelle aile.

Cette reconstruction présente les avantages suivants :

- Sécurité des résidents durant le chantier ;

- Maintien des 85 lits durant le reste du chantier (plus de nécessité de désaffecter des chambres) ;

- Chambres identiques à l'aile C (validées par le SPW lors de la visite d'inspection de l'aile C) ;
- Bâtiment avec une nouvelle structure RF120' conforme à la législation wallonne pour les MR/MRS (plus de nécessité de demander une dérogation aux normes de sécurité) ;
- Durée du chantier réduite à 12 mois plutôt que 18 mois ;
- Surfaces optimisées, parkings maintenus.
- Nouveau bâtiment, nouveau sous-sol

Cette solution a été avalisée par le Comité de Concertation Ville-C.P.A.S. de Comines-Warneton, en séance du 14 juin 2016 et par le Conseil de l'Action Sociale en date du 21 juin 2016.

Les travaux complémentaires sont estimés à environ 2.000.000 €. Une offre de prix a été demandée à l'adjudicataire, l'association momentanée TRADECO-POTTEAU et une demande de modification du permis d'urbanisme a été introduite.

Suite aux différentes réunions de travail avec l'atelier d'architectes VAN OOST et l'adjudicataire, l'association momentanée TRADECO-POTTEAU, une proposition de simplification de l'exécution des travaux à réaliser a été émise.

Cette proposition reprend les avantages de la reconstruction repris ci-dessus auxquels s'ajoutent la continuité optimale des services (maintien de l'entrée actuelle à destination des personnes à mobilité réduite, jonction entre les différentes ailes maintenue, mise à disposition plus rapide du réfectoire, limitation des travaux provisoires, ...) et a été approuvée par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 8 novembre 2016.

### **EN CONCLUSION :**

Nous maintenons l'intervention communale depuis 2011, ce qui est remarquable au vu de l'évolution sociale, mais également de la diminution des différentes aides fédérales et régionales.

Ceci grâce à divers efforts faits notamment :

- au niveau des frais de fonctionnement : continuité dans le travail des marchés publics, suivi des consommations, conscientisation des budgets et du coût du matériel par le personnel ;
- au niveau des frais du personnel : non remplacement des arrêts maladies, remplacement non systématique des départs en pension, analyse rigoureuse des charges de travail, régularisation de la continuité des soins jour/nuit ;
- optimisation du financement INAMI avec de très bons chiffres au niveau du taux d'occupation.

Ces efforts sont maintenus depuis maintenant plusieurs années, et sont toujours plus conséquents au fil des années : tout augmente, nous sommes en période de crise, les charges imposées aux CPAS sont de plus en plus contraignantes, mais notre Centre est fier de souligner les efforts consentis par tout un chacun et traduits dans le résultat des comptes et l'élaboration du budget tout en maintenant la qualité des services proposés à la population de Comines-Warneton, tant au niveau des services sociaux, que dans les maisons de repos. ».

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, souhaite, à la lecture des chiffres développés par Monsieur le Président du C.P.A.S., attirer l'attention des membres du Conseil sur la non-augmentation du nombre des exclus du chômage, phénomène qui avait été craint suite aux mesures adoptées en la matière par l'autorité fédérale. Elle souhaite ensuite, en ce qui concerne l'accueil des migrants, savoir pourquoi les 7 places prévues n'ont pas été attribuées et savoir si des efforts en matière d'apprentissage des langues sont fournis par les réfugiés.

Monsieur David WERQUIN, Conseiller Communal, précise que tous les exclus du chômage n'ont pas tous récupéré un « R.I.S. » et que des situations parfois bien différentes cohabitent.

Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, souligne les efforts faits en matière d'« articles 60 », mais estime que des efforts doivent être fournis en matière d'« articles 61 ».

Monsieur Francis GAQUIERE, Echevin, fait part de réussites d'intégration d'agents « article 60 » dans son entreprise.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, reconnaît le travail de sape mené par les services du C.P.A.S., mais estime dommage que des subsides régionaux aient récemment été investis dans des maisons de repos et de soins privées plutôt que dans des établissements de type public. Il regrette également les retards pris dans les travaux de rénovation et de modernisation (nouvelle aile) de la maison de repos et de soins de Comines, pointe des erreurs de gestion (notamment avec la désignation d'un bureau d'études français) et s'inquiète du sort des subsides. Il pointe encore une augmentation importante des frais de fonctionnement de la maison de repos et de soins de Ploegsteert-Warneton, estime que des efforts doivent être faits en ce sens. Il précise enfin que les membres du groupe MR voteront contre l'approbation de ce point.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

*« Au sujet de l'accueil de migrants dans notre ville, nous voulons signaler que le contexte politique actuel laisse entrevoir des signes de xénophobie et de racisme très perceptibles. Notre groupe veut rappeler que nos grands-parents ont été il y a juste 100 ans eux aussi des migrants. La guerre 14-18 a occasionné des évacuations forcées des gens de notre région. Les familles ont été évacuées dans toute la France, et en Belgique. Toutes proportions gardées, nos grands-parents ont vécu des expériences comparables à celles que vivent aujourd'hui des millions de réfugiés fuyant les guerres, les famines, la tyrannie des dictatures. Sans faire d'angélisme, nous devons œuvrer à contrer le racisme et la xénophobie ambiante. ».*

Monsieur Georges BAELEN, Président du C.P.A.S., précise :

- en ce qui concerne les réfugiés, qu'une famille est partie habiter une grande ville belge, que des enfants d'une autre famille sont scolarisés sur l'entité, que des personnes isolées occupent des locaux à « La Ferme », que de manière générale, la demande pour Comines-Warneton n'est pas forte, qu'il y a eu un regroupement familial, que certains réfugiés suivent des cours du soir et qu'un contrôle des réfugiés est effectué par FEDASIL ;

- en ce qui concerne les articles 61, qu'il n'y en a aucun à l'heure actuelle, mais qu'il y en a eu précédemment (notamment à la « Blanchisserie Dumoulin ») ;

- que les subsides pour la maison de repos et de soins de Comines restent acquis ;

- que des efforts dans la gestion sont et seront poursuivis.

Conformément aux dispositions de l'article 112 bis, § 1<sup>er</sup> de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, telle qu'elle est en vigueur en Région Wallonne, après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 17 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Francis GAQUIERE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Philippe MOUTON, Stéphane DEJONGHE, Madame Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE et Monsieur David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 5 voix contre, celles de Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS et Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, d'approuver les budgets ordinaire et extraordinaire du C.P.A.S. pour l'exercice 2017.

Les budgets ordinaire et extraordinaire 2017 du C.P.A.S., dûment revêtus de la mention approbative du Conseil Communal du 20.02.2017, seront renvoyés, pour toutes suites voulues, à Monsieur le Président du C.P.A.S..

**5<sup>e</sup> objet : Marché stock de fournitures. Acquisition de matériaux de voirie. Période du 01.04.2017 au 31.03.2018. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Approbation du cahier spécial des charges et de l'avis de marché. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**6<sup>e</sup> objet : Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°7505 au nom de la S.C.R.L. LYSCO, rue Beauchamp, 2 à 7780 Comines-Warneton. Création d'une voirie et construction de 12 logements en Community Land Trust, rue des Briqueteux, à 7783 Comines-Warneton. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**7<sup>e</sup> objet : Urbanisme. Révision du Plan Communal d'Aménagement n°5 dit « Korteker ». Demande de révision auprès du S.P.W.-D.G.O.4. Introduction d'une demande de subvention. Décision.**

Madame la Présidente propose au Conseil de solliciter auprès du S.P.W.-D.G.O.4. la révision du Plan Communal d'Aménagement (P.C.A.) n°5 dit « Korteker » et d'introduire une demande de subvention en ce sens.

Elle précise que cette demande est motivée par l'inadéquation du P.C.A. en matière de mobilité et l'impossibilité, tant financière qu'administrative, pour la commune de procéder à l'expropriation des parcelles concernées.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite connaître l'origine (ville ou promoteur(s) immobilier(s)) de cette proposition de révision du P.C.A. et s'interroge sur un éventuel procès que le promoteur pourrait intenter à la commune.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

*« Pouvez-vous dire si les terrains situés à l'ouest du chemin d'Halluin, derrière les maisons actuelles sont destinés eux aussi à être bâtis ou non ? Je pose cette question car des fonctionnaires de la ville m'ont signalé il y a quelques mois que cette zone était retirée du projet de P.C.A.. Nous regrettons que l'arbre centenaire qui avait fait l'objet d'une pétition a finalement été abattu. Nous vous demandons d'être très vigilants sur la conduite de l'actuel chantier en cours dans le chemin d'Halluin. Ceci afin d'empêcher des remblais d'être déposés en zones inondables ou non voulues. ».*

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que cette demande de révision est portée par la commune, que le volet « logement » du projet reste identique en terme de densité d'habitat, que par ailleurs, il s'agissait d'une exigence régionale, que la commune n'est pas maître du timing des procédures et que les biens évoqués par le Conseiller MOUTON se trouvent dans le périmètre de ce P.C.A..

Après avoir entendu les explications complémentaires de Madame la Présidente, qui précise que des contrôles seront effectués par les services en matière de remblais éventuels dans la zone, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.



**8<sup>e</sup> objet : Mise en C.E.T. des encombrants non incinérables. Système de substitution au redevable dans le régime de la taxe sur la mise en C.E.T ou de l'incinération des déchets ménagers. Mandat à l'intercommunale IPALLE. Décision du Collège Echevinal du 23.01.2017 (12<sup>ème</sup> objet). Confirmation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**9<sup>e</sup> objet : Rapport annuel 2016 du service Energie. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**10<sup>e</sup> objet : Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2016. Arrêté de réformation du 27 décembre 2016 de Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut. Communication.**

Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement général sur la comptabilité communale, le Conseil prend acte d'un arrêté, daté du 27/12/2016, parvenu le jour suivant à l'Hôtel de Ville, par lequel Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut, réforme les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2016, arrêtées par le Conseil Communal lors de sa séance du 17 octobre 2016.

Madame la Présidente précise que, par cet arrêté de réformation, l'autorité de tutelle n'a apporté qu'une seule modification en ce qui concerne les chiffres contenus dans ces modifications budgétaires et a considéré, pour le surplus, que cette délibération du Conseil Communal du 17 octobre 2016 était conforme à la loi et à l'intérêt général.

Monsieur l'Echevin des finances ajoute que, sur base d'un courrier du 1<sup>er</sup> août 2016, par lequel Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie, a communiqué les montants octroyés à notre Ville dans le cadre du Fonds régional pour les investissements communaux (Programmation 2013-2016 – montant définitif et Programmation 2017-2018), au service extraordinaire, un seul article budgétaire a été modifié, comme suit :

Avant réformation :

Prélèvement pour fonds de réserve extraordinaire FIC (FIC programmation 2013-2016/complément) 06089/95551.2016 : majoration de 6.264 €uros

Après réformation :

Prélèvement pour fonds de réserve extraordinaire FIC (complément FIC 2013-2016 et FIC 2017-2018) 06089/95551.2016 : majoration de 499.707 €uros

En effet, au niveau des prévisions budgétaires, seul un solde de dotation PIC-FRIC 2013-2016 de 6.264 €uros a été versé au fonds de réserve extraordinaire « 06089 » alors qu'il fallait également déjà verser la dotation PIC-FRIC 2017-2018 au même fonds de réserve extraordinaire.

Cet arrêté de réformation sera classé au dossier ad hoc.

**11<sup>e</sup> objet : Finances communales. Encaisse du Directeur Financier. Situation de caisse au 31.12.2016. Communication.**

Il est proposé au Conseil de prendre acte du procès-verbal de vérification de la situation de caisse arrêtée à la date du 31.12.2016, signé en date du 16.01.2017 par Messieurs Régis DUMORTIER, Directeur Financier, et Luc DE GEEST, Echevin-vérificateur, et établi conformément aux articles L 1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et 77 du Règlement Général sur la Comptabilité Communale.

Ledit procès-verbal précise que les montants portés en comptes sont appuyés par des pièces comptables justificatives, que les soldes des comptes particuliers de la classe 5 sont égaux aux soldes des derniers extraits des comptes financiers dont la Ville est titulaire ou de ses avoirs en espèces et qu'il ne fait l'objet d'aucune remarque.

**12<sup>e</sup> objet : Finances communales. Régie Communale Autonome. Régie Foncière de Comines-Warneton. Demande de revoir à la hausse les subventions communales annuelles de fonctionnement et de traitements. Examen. Décision.**

Madame la Présidente propose au Conseil de revoir à la hausse les subventions communales annuelles de fonctionnement et de traitements accordés à la Régie Communale Autonome « Régie Foncière ».

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite connaître l'état d'avancement des travaux de la « coupole touristique » et les résultats concrets engrangés en termes de tourisme.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

*« Pouvez-vous nous dire quand seront prévues les prochaines réunions de la coupole touristique ? »*

*Vous avez lu tout à l'heure que les vestiges de la grande guerre avaient été protégés dans les bois du Gheer et que cela avait été une raison mise en avant pour les faire protéger. Nous affirmons que le caractère marécageux de la vallée de la Lys protège lui aussi le patrimoine paysager et qu'il faudrait un jour s'en rendre compte.*

*La valorisation du musée de la brasserie devrait être un gage de protection pour tout le site historique qui l'entoure. Il faut valoriser ce qui a miraculeusement résisté au temps. L'histoire a détruit des tours, des clochers et des ponts, mais elle sommeille à fleur de terre. Comme au bord de la Douve et de la Lys, la Montagne du château à l'Est de Warneton. Les paysages sont devenus des monuments historiques dans une région ravagée par la première guerre mondiale. Il en va de même des paysages menacés par des frigos géants et des projets de ports et de zoning. Comment valoriser les magnifiques unités paysagères entre CL Warneton et Armentières alors que pour faire fonctionner une coupole touristique autour des éléments 14-18, il faut des années de palabres ? ».*

Il souhaite également savoir ce qu'il en est de l'accès depuis le Mémorial vers le Centre d'Interprétation.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, souhaite savoir qui supervise cette « coupole ».

Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, précise :

-que des réunions de travail sont programmées, que cela se concrétise, que des concertations avec le personnel et entre le personnel (« décroisement ») se mettent en place, mais qu'il est difficile de faire changer certaines habitudes ;

-que des programmes d'activités des acteurs touristiques locaux ont été sollicités pour le 15.02 et qu'une réunion des Présidents d'associations et les membres du personnel est prévue le 15.03 et qu'il y a lieu d'élaborer ensemble et dans un bon esprit, celui de l'intérêt général, des projets concrets ;

-qu'il pilote cette coupole en tant qu'Echevin responsable du Tourisme, en collaboration avec Madame la Bourgmestre f.f., Monsieur Didier VANDESKELDE, Monsieur le Directeur Général et Monsieur Olivier CLYNCKEMAILLIE, comme « caution scientifique ».

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, précise que Monsieur l'Echevin DE GEEST dispose de toute sa confiance en la matière.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite savoir quand est programmée la prochaine réunion de Conseil d'Administration de la Régie Foncière.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin et Président de la Régie Foncière, précise :

-que la trouée vers le Centre d'Interprétation a récemment été effectuée ;

-qu'une réunion du Conseil d'Administration de la Régie Foncière sera prochainement convoquée (avril ou mai).

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

### **Questions-réponses/interpellations.**

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, intervient comme suit :

#### **« 1.Dossier d'extension de CL Warneton :**

*1A motivation d'acceptation par le collège restreint du truck-wash et de la réserve de carburant en outre d'un hangar relais ?*

*Analyse des risques vu le récent incendie (09/01/2017) dans cette entreprise ?*

*1B position de la majorité Action PS quant au deuxième frigo ?*

*1C situation de la modification inoperte et programmée à 90km/h de la RN58 ? Quelle autre solution pour limiter le charroi de tracteurs non seulement à Warneton, mais aussi dans les autres lieux de l'entité (Ploegsteert, ...) ?*

*1D répercussion sur la santé publique des nuisances aériennes entre autre de l'entreprise ?».*

Il souhaite également qu'un accès automatique aux rapports de suivi des infractions urbanistiques et environnementales constatées soit assuré aux chefs de groupe, dans le cadre du « droit de regard ».

Madame la Présidente précise ce qui suit :

*«-Le Collège Echevinal a suivi le rapport de synthèse des Fonctionnaire Technique et Délégué favorable sous conditions, au vu de l'amélioration de la situation, avec ajout de conditions communales d'exploitation complémentaires, d'une part en matière de mobilité et, d'autre part, en matière de propreté sur le site et ses abords. Les nuisances seront diminuées : trafic, stationnement, remorques, .... De plus, des contrôles seront effectués.*

*-Les dossiers sont présentés au Collège Echevinal et traités immédiatement, vu les délais réglementaires, par celui-ci dès que le rapport de synthèse susvisé est reçu au sein des services.*

*-Dans le cadre du permis, l'avis des services de la Zone de Secours Wallonie Picarde a été sollicité et les services ont émis, en date du 23.11.2016, un avis favorable dans le cadre de l'instruction du dossier.*

*L'incendie a été maîtrisé en moins d'une heure et l'incident était réduit.*

-Dans la logique de la procédure des permis unique, certaines étapes sont à respecter :

- la première étape essentielle est d'attendre de disposer d'un permis déclaré complet avant de s'exprimer, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle ;
- l'avis de différents services spécialisés du S.P.W. sera sollicité lorsque le dossier sera déclaré complet ; par souci d'objectivité, il est logique d'en avoir connaissance avant de prendre la décision finale.

-Pour ce qui concerne la RN58 :

1. -Historique

Avec l'augmentation du trafic des tracteurs dans les centres-villes (essentiellement Warneton et Comines), le Bourgmestre avait demandé en 2010 à pouvoir autoriser la circulation des tracteurs sur la RN58 (à l'instar de ce qui se fait sur la N25 (Nivelles-Louvain-la-Neuve).

La dossier a été évoqué et débattu en commission provinciale "sécurité routière" (CPSR) le 28 octobre 2015. Lors de cette commission, l'interdiction du transport de choses de + 3,5 T au centre de Warneton a également été évoquée.

La CPSR a conclu de la manière suivante : instauration d'une "route pour automobile 'excepté charroi agricole'". La limitation à 90 km/h sur l'entièreté de la section est instaurée.

Avec les mesures d'accompagnement suivantes : marquage pour mettre en évidence la bande utilisée par les véhicules lents, renforcé par une signalisation verticale (bande lente). Une autre signalisation type N25 (delta de vitesse) sera aussi mise en place. Une mesure coercitive : radar fixe et/ou radar-tronçon si accord du pouvoir politique (courrier du directeur Fobelets du 04/01/2016)

En début d'année 2016, le ministre a transmis une "note verte" à l'administration pour l'installation de radars fixes ou radars-tronçons répressifs sur la RN 58.

Comme déjà évoqué précédemment, pour affiner les chiffres et objectiver le sentiment d'insécurité, un comptage a eu lieu les mercredi 18 et jeudi 19 mai 2016.

Le 20 juillet 2016, la ville recevait un courrier de confirmation du ministre qui déclarait s'inscrire dans les actions convenues en CPSR du 28 octobre 2015 et qui marquait son accord pour le placement de radars fixes ponctuels ou de radars-tronçons répressifs sur la RN58 à Comines-Warneton. Il précisait que des marchés de travaux pour l'installation de radars fixes répressifs ou de radars-tronçons répressifs étaient en préparation.

Le 12 septembre 2016, une entrevue a été organisée au cabinet PREVOT afin d'étudier la faisabilité et l'avancement du dossier des marchés de travaux liés à l'installation des radars fixes et radars-tronçons. Le cabinet a été confronté à un devis estimatif pour un radar "multi-tronçons". Ce système n'a jamais été envisagé par la Région Wallonne.

Le 18 novembre 2016, une visite de travail a été organisée lors du déplacement du ministre PREVOT à Comines. L'alternative du radar "multi-tronçons" a été expliquée. Le ministre a promis de réactiver sa note verte à l'attention de l'administration en précisant d'étudier l'alternative.

Le 19 janvier 2017, une réunion rassemblait, autour de la Bourgmestre f.f., divers services du SPW - routes, l'administration communale et la police locale. Le rapport de cette réunion et un courrier de relance vers le ministre sont partis le 16 février dernier. Par ce courrier, la Bourgmestre f.f. propose d'organiser une réunion de suivi mensuelle jusqu'à mise en œuvre de la mesure !

D'autre part, dans le cadre de l'interdiction de tonnage des +3,5 T (transports de choses) dans le centre de Warneton (mesure complémentaire à la mise à 90 km/h sur la RN 58) le Collège des Bourgmestres et Echevins de Comines-Warneton a pris une première ordonnance le 12 septembre 2016 et a prolongé la mesure le 9 janvier 2017. Les communes environnantes ont réagi par la voix de Jean-René LECERF (président du conseil départemental). La route de contournement allant de la Chapelle d'Armentières à Roncq ayant plusieurs fois changé d'administration, une rencontre entre les maires de Warneton, Deûlémont, Frelinghien, le département du Nord et moi-même a eu lieu le 20 octobre 2016.

## 2. Arguments de sécurité routière et autres

Aux critiques qui insistent sur le fait de prendre toute la population en otage (par la mise à 90 km/h) pour servir les intérêts particuliers de CL WARNETON ...

Je pense qu'il faut inviter tous les membres du conseil à prendre de la hauteur et à rappeler que la coutume consistant à rattraper du temps sur la route appartient au passé et que, de manière générale, la sécurité routière, en ce compris la limitation de la vitesse, est d'intérêt public. Il faut protéger les citoyens de l'ensemble de l'entité contre les nouvelles formes de nuisances et les rassurer notamment sur leur sentiment subjectif d'insécurité, même par la prise de décisions limitant le sentiment de liberté des usagers de la route.

Le Ministre PREVOT l'a d'ailleurs rappelé : c'est la sécurité routière qu'il entend renforcer en faisant passer la RN58 de 120 km/h à 90 km/h, et non pas les intérêts d'une société privée et de la centaine d'agriculteurs qui s'y rendent quotidiennement.

D'autre part, statistiquement, il est prouvé qu'une limitation (et le contrôle) à 90 km/h réduit les conséquences en cas d'accident.

Enfin, en circulant à 90 km/h au lieu de 120 km/h, le trajet du pont du Badou jusqu'au Moulin Soete (13,8 km) ne prend que 2 minutes et 18 secondes supplémentaires. C'est beaucoup et c'est très peu en même temps. Est-ce que cet allongement du temps de trajet ne peut pas être imposé à tous les usagers afin de permettre aux milliers de riverains des centres de Comines, Bas-Warneton, Warneton et Le Touquet de vivre de manière plus paisible ?

En réglementant la circulation qui impacte les centres-villes et dont l'une des causes se situe dans l'augmentation du trafic lié à une société en particulier, on règle également toute une série d'autres situations tout aussi particulières qui n'auraient pas été réglées si la situation n'avait pas été analysée dans sa globalité.

L'alternative qui consiste à construire de nouvelles routes ou à élargir les routes parallèles à la RN58 ne tient pas la route au point de vue économique. Une nouvelle route à double sens de circulation coûte (hors expropriation) 1.700 € au mètre courant, ce qui fait 170.000 € pour 100 mètres courants, qui seraient nécessaires à désengorger les centres-villes sans passer par la RN58. A l'heure où l'ensemble des administrations et autorités publiques se doivent de gérer l'argent public en bon père de famille et où l'austérité et l'économie des moyens sont les maîtres-mots de toute dépense publique, la construction de nouvelles routes parallèles à la RN58 est impensable, impayable et dispendieuse. « Lever le pied » est la solution !

L'objectif est, avant tout, lié à la sécurité routière. Mais le système proposé par la police locale permet, avec le même matériel, le contrôle de l'ensemble des véhicules empruntant notre RN 58 et la comparaison avec toutes les bases de données policières. Les gouvernements successifs ont souhaité installer un bouclier de caméras dites "intelligentes" sur la frontière pour éviter les vagues de criminalité violente ou pour lutter contre le terrorisme. La zone de police a obtenu, jusqu'en 2014, une subvention de 50.000 € annuels pour installer des caméras sur son territoire. L'actuel gouvernement souhaite

installer plusieurs centaines de caméras le long de la frontière belge, mais il semble qu'aucune caméra de ce type ne sera installée sur notre commune.

On va continuer à se battre pour que le dossier aboutisse.

-Dans le permis global de 2012 (permis unique N°2041 de classe 1), l'avis d'une vingtaine de services a été sollicité, que ce soit au sujet des déchets, de l'eau ou de l'air. Ces services ont imposé des normes strictes et ont estimé que ces normes étaient suffisantes pour réduire les incidences sur la santé publique et sur l'environnement.

En l'occurrence, l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (A.W.A.C.) a imposé différentes normes dans le permis unique.

Le service Environnement se renseigne très régulièrement auprès du Département de la Police et des Contrôles (D.P.C.). ».

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, signale qu'une alternative au charroi agricole est le transport par camion et estime que la situation projetée augmentera, la nuit et en cas de brouillard, les risques en matière de sécurité routière, mais précise qu'il faut également défendre les intérêts des habitants des villages et des centres-villes.

Monsieur José RYCKEBOSCH, Conseiller Communal, précise que les tracteurs roulent à la vitesse moyenne de 45/50 km/h, que ceux-ci sont source d'un peu de bruit et ont un certain impact visuel et rappelle que la solution de laisser le charroi agricole emprunter la RN58 avait été suggérée dès 2008.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« 2.Plugstreet 14-18 :

2A Classement de sites 14-18 au patrimoine de l'Unesco : qui gère l'initiative du choix des sites proposés au classement.....

2B Quelles initiatives sont prises par la ville de Comines-Warneton ?

2C situation du musée :

-Evolution du taux de fréquentation ?

-Situation financière ?

-Etat du procès de la régie et la ville contre la brasserie Vanuxeem, quant au nom déposé « Plugstreet » ».

Madame la Présidente répond comme suit :

«-Initialement, c'est la Flandre qui souhaitait classer les sites de la Première Guerre mondiale situés sur son territoire au Patrimoine mondial de l'Unesco. Du côté de l'Unesco, il a immédiatement été demandé de travailler avec une vision plus large et d'étendre le dossier à toute la zone du « Front Ouest », incluant donc des sites en France et en Wallonie. Il s'agit donc d'un dossier tripartite.

En outre, la demande de classement concerne uniquement les sites funéraires. L'Unesco n'est en effet pas adepte de sites « de guerres » (les bunkers et autres lieux ne sont donc pas présentés au Patrimoine mondial de l'Unesco).

En ce qui concerne les sites situés en Wallonie, c'est le Département du Patrimoine (gestionnaire du dossier au Département : M. Thomas Elleboudt, historien) qui gère le dossier et qui a sélectionné une série de sites (avec consultation préalable). Ploegsteert en faisait évidemment partie. Le Département, sur base d'avis scientifiques, a sélectionné les sites de Ploegsteert les plus remarquables (selon leur histoire, leur implantation, etc.) : le Mémorial et le cimetière qui l'entoure, les cimetières des bois et ceux à proximité directe.

Une fois les sites identifiés, le Département du Patrimoine a interpellé les communes concernées de manière individuelle en vue de constituer pour chaque site (dont Ploegsteert), un Comité de gestion local en vue d'établir un plan d'actions local qui met en valeur les différents sites. Rappelons également que ces sites sont entièrement gérés par la Commonwealth War Grave Commission.

Pour Comines-Warneton, l'Agence de Développement Local (ADL) a été désignée comme interlocuteur et coordinateur du dossier au niveau local, mais les associations locales (Société d'Histoire, Régie Foncière, ...) impliquées de près ou de loin dans les activités liées à la Commémoration et au Souvenir de la Grande Guerre font pleinement partie et participent activement au Comité de Gestion local.

Un plan d'actions local regroupant les initiatives déjà en place ou restant à mettre en place a été rédigé (et a d'ailleurs reçu toutes les félicitations du Département du Patrimoine) et sera soumis au Comité du Patrimoine mondial.

Ce plan reprend notamment :

- les actions des associations patriotiques ;
- les activités pédagogiques (Plugstreet, Office du Tourisme) ;
- les actions du Commonwealth ;
- et de nombreuses autres dimensions (signalétique, communication, publications, actions culturelles, etc.).

Une visite d'un groupe d'experts dénommé ICOMOS (organe consultatif scientifique de l'UNESCO) aura lieu à la fin de l'été sur les différents sites candidats.

Par ailleurs, la Région Wallonne est tenue de protéger juridiquement les sites candidats au Patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est pourquoi une zone tampon a été déterminée et couvre les 8 sites (cimetières) et le Mémorial. Cette zone tampon inclut les cratères de mines et les Bois du Gheer (l'une des zones les mieux préservées du Saillant d'Ypres. Une étude des photographies aériennes de la Grande Guerre sur le territoire a révélé que le site des Bois du Gheer présentait encore de nombreuses traces du conflit - abris, relief créé par les tranchées, les obus, etc ...).

Cette reconnaissance UNESCO représenterait un label de qualité pour notre région.

En ce qui concerne d'éventuels projets urbanistiques dans cette zone, un avis supplémentaire doit être sollicité auprès du service régional compétent, ce qui allonge la procédure d'environ 1 mois.

-A ce jour, Comines-Warneton a pris l'initiative d'organiser une conférence de presse afin de communiquer sur la candidature des sites de Ploegsteert au classement du Patrimoine mondial de l'Humanité. Il s'agit d'un titre prestigieux qui pourrait avoir des répercussions en termes de visiteurs.

En fonction de l'annonce des résultats en 2018, des actions spécifiques pourront être menées (mises à jour des outils de communication/promotion, travail en étroite collaboration avec le Commonwealth, développement d'animations supplémentaires, etc.), selon le plan d'actions local et selon les moyens financiers. Cette reconnaissance n'engendre aucun apport financier.»

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin et Président de la Régie Foncière, précise que la Régie Foncière, propriétaire de biens dans la zone visée par le projet de classement, a émis un avis favorable sur ce classement pour ce qui concerne ses biens.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, précise que des catacombes et autres bunkers sont situés sur terrains privés et s'interroge sur l'intérêt et l'opportunité de procéder à l'expropriation de ces biens immeubles. Dans le même ordre d'idées, Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, s'interroge sur l'absence des ruines du « Château Breuvart » dans les propositions de classement.

Madame la Présidente précise que les propositions de classement émanent des services de la Région Wallonne, que la décision finale de classement(s) sera adoptée en juin 2018 et estime que des expropriations ne sont pas nécessairement requises dans ce cadre, vu le statut « protégé » des biens en question et précise que des problèmes d'accès à ces sites pourraient se présenter.

Monsieur Luc DE GEEST, Echevin ayant notamment le Tourisme dans ses attributions, précise qu'il a récemment, à l'occasion d'une rencontre avec l'Ambassadeur de Serbie, mis en évidence le Centre et la région.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin et Président de la Régie Foncière, développe ensuite les chiffres de fréquentation du Centre d'Interprétation « Plugstreet » et précise ce qui suit :

*« Il faut parler non pas de « musée », mais de centre d'interprétation.*

*En 2015, le taux de fréquentation était à la baisse. Début 2016, le taux n'a pas forcément augmenté. Cependant, depuis, le mois de juin, nous rencontrons un léger pic d'augmentation de visites par rapport à l'année passée, notamment dû aux activités menées et destinées à attirer des touristes de tous horizons (Belges : Flamands, Wallons, Bruxellois, Français et Britanniques, ...).*

*La cause principale de la baisse de fréquentation pour le début d'année 2016 est à trouver dans les annulations de groupes suite aux attentats.*

*Les causes du léger pic d'augmentation de visites à partir de juin proviennent notamment du fait des diverses activités organisées (Comines Ville Ouverte, journée intergénérationnelle, week-end d'objets insolites...).*

*-Les comptes 2016 sont en cours d'élaboration et seront présentés lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration de la Régie Foncière et d'une prochaine séance du Conseil Communal.*

*-Le litige évoqué porte sur l'utilisation de l'appellation « Plugstreet » et concerne la seule Régie Foncière. Une convention de transaction est en cours d'élaboration et de négociation. Il n'y pas de procès entendu comme procédure pendante devant les Cours et Tribunaux et la commune n'est nullement concernée par ce dossier. La bière en question n'a pas encore été mise en bouteilles. ».*

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, intervient comme suit :

### **« 3. Elevages intensifs : projection vers l'avenir ?**

*Nous souhaitons un débat au sein du Conseil Communal (enfin ?) sur la prise de position récente de la majorité sur les élevages de type industriel à Comines-Warneton... Extension vs mise en conformité ? ».*

Il estime, en ce qui concerne le projet d'implantation des porcheries TAVEIRNE à la rue du Petit Pont à Ploegsteert - voisin immédiat du site « Plugstreet » - résulte d'une « bizarrerie » du plan de secteur de l'époque et estime cet état de fait dommageable.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, s'étonne que le Collège se soit réuni un mercredi pour statuer sur des projets aussi délicats que l'extension de CL Warneton et les élevages industriels.



Madame la Présidente précise ce qui suit :

*« Une « commission », sous forme de réunion de travail des membres du Conseil, spécifique à cette thématique a été réunie en date du 26 octobre 2016, chaque groupe politique était représenté en nombre et a pu participer au débat ainsi proposé, pendant plus de 2 heures. »*

*Les rapports de synthèse sur les dossiers BOURGOIS et TAVEIRNE étaient tous favorables pour l'ensemble des demandes. Les décisions du Collège Echevinal, autorité compétente selon le décret sur le permis d'environnement, a, s'agissant de mises en conformité de sites existants, octroyé, sous conditions et l'un des 2 dossiers de manière partielle, les permis à la société TAVEIRNE et a refusé, vu l'augmentation de cheptel, le dossier BOURGOIS. Le refus pour ce dernier projet était basé sur l'augmentation substantielle du cheptel et le caractère non techniquement « scindable » (bâtiment unique) du projet. Ces décisions sont consultables par le public et ont d'ailleurs fait l'objet d'un avis d'affichage sur le terrain ainsi que sur le site internet de la Ville. »*

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, précise, en ce qui concerne les dossiers TAVEIRNE, qu'il y a une augmentation globale de l'ordre de 1.200 bêtes et qu'il y a lieu d'être particulièrement attentif au nouveau projet déposé par la même société sur le site de la route de Neuve-Eglise à Warneton.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise qu'à l'époque où le plan de secteur a été fixé, il s'agissait, en ce qui concerne la rue du Petit Pont, de la régularisation d'une situation existante, qu'en ce qui concerne le dossier de Ten-Brielen, aucun recours n'a été introduit auprès du Ministre compétent, que le 1<sup>er</sup> lundi de janvier était le 02.01, que dès lors le Collège Echevinal s'est tenu en semaine et qu'il n'est pas possible de veiller, pour fonctionner, à ce que l'entièreté des membres du Collège Echevinal soient présents. Il précise que le Collège Echevinal a tenu compte, dans ces dossiers, des avis des services spécialisés de la Région Wallonne

-Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

**« 1. Avenir de l'agriculture à Comines-Warneton. Analyse des pressions diverses subies par l'agriculture. Perspectives d'avenir. Particularités régionales. Actualité des projets industriels porcins. »**

*Les pressions s'exercent dans les domaines suivants : foncières car il est de plus en plus difficile d'avoir suffisamment de terres à exploiter entre autres à cause de l'expansion urbaine et industrielle. Pour l'entité, ce sont 200 ha qui risquent de disparaître d'ici quelques années à Comines-Warneton. Les pressions sont financières par le surplus de charges d'emprunts pour de plus en plus de bâtiments et d'équipements quasi industriels. Les firmes de construction et les bureaux d'études poussent à la démesure et spéculent sur les possibilités des agriculteurs. Les pressions sont administratives par la quantité de dossiers à traiter par les agriculteurs qui deviennent des administratifs. Nous pensons que les bureaux d'études pourraient orienter les agriculteurs vers des alternatives à l'élevage intensif et à la dépendance par rapport à l'industrie agro-alimentaire. Il existe des potentialités dues à notre situation géographique proche de plusieurs agglomérations urbaines demandeuses de produits différenciés. Dans la région plusieurs agriculteurs offrent des produits à la ferme, des produits bios, des productions particulières comme des champignons, du houblon, jus de fruits, etc...*

*Pour revenir à la gestion par le Collège Communal des élevages industriels, il faut se rendre compte que le cheptel à Ten Brielen va bel et bien augmenter de 1250 porcs. On ne parle pas pendant ce Conseil du projet Taveirne de Warneton, mais ce dernier passe d'environ 1400 truies, 600 cochettes et un peu moins de 4000 porcelets à près de 12000 porcs à l'engrais. Le cheptel serait plus que doublé. Nous espérons que la Ville de Comines-Warneton ne sera pas trompée dans ce revirement de projet. »*

Monsieur José RYCKEBOSCH, Conseiller Communal, rappelle la situation d'« enclave » de Comines-Warneton, la pression sans cesse croissante des partenaires commerciaux, les exigences réglementaires et sanitaires toujours plus poussées et l'augmentation subséquente de la charge de travail des agriculteurs. Il estime qu'il y a lieu de favoriser le « circuit court », gage de qualité et sous contrôle, et précise que sa vision de l'agriculture est de revenir à du familial et d'éviter le spéculatif. Il précise que le nombre de porcs (chiffres AFSCA) sur l'entité est en diminution ces dernières années.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

**« 2. Situation des familles en détresse face à la pauvreté. Que peut faire la commune devant les cas les plus graves de précarité ? Quelles sont les ressources communales au niveau du logement, des besoins de base des enfants, de l'accompagnement des parents, du fonctionnement et de la concertation entre les différentes institutions communales ?**

*Une famille a été touchée par tous ces problèmes et a dû partir vers une destination l'éloignant de Comines-Warneton.*

*Cette famille que nous pouvons facilement imaginer dans la précarité est composée de deux enfants dont un de six mois, une petite fille de six ans, leur maman et son compagnon. Il s'agit ici d'observer la discrétion et je ne citerai aucun nom en rapport avec ces personnes. Mais il est regrettable qu'ils aient dû partir au milieu d'une année scolaire. Durant une rencontre avec eux, il était évident qu'ils ne voulaient pas déménager. Plusieurs personnes sont allées dans les institutions communales pour vous le demander.*

*Dans votre lecture des missions à remplir par la plate-forme de lutte contre la pauvreté infantile, vous oubliez curieusement Monsieur Vandeskeldé deux missions qui auraient pu être menées à bien dans le cadre de l'aide apportée à la famille en question, à savoir...*

- a) Détection proactive et prévention de la pauvreté*
- b) Renforcer la plateforme par l'accueil de nouveaux partenaires et en particulier l'école fréquentée par l'enfant de six ans.*

*Je veux aussi faire mention d'une lettre très importante signée par Monsieur le Bourgmestre Gilbert Deleu avec 204 autres bourgmestres, il s'agit de la Déclaration des Bourgmestres contre la pauvreté des enfants.*

*Afin de vous épargner la lecture de la totalité de cette déclaration, je vous suggère d'entendre deux paragraphes marquants de la problématique que cette famille a vécue.*

*Considérant que la pauvreté durant l'enfance induit des conséquences dangereuses ultérieurement dans la vie, telles que l'abandon scolaire précoce, le chômage, les problèmes de santé physique et émotionnelle, la délinquance de rue... Rupture scolaire il y a bien eu car une petite fille de six ans a dû quitter son école au milieu de l'année scolaire;*

*Considérant le fait que la pauvreté est fortement concentrée dans les villes, et principalement regroupée dans les quartiers défavorisés. On était dans un village à Houthem et on part en ville. Le village aurait pu constituer un cadre plus structurant comme le fait espérer la déclaration.*

*Les Bourgmestres signataires s'engagent à contribuer à lutter contre la pauvreté de l'enfance : Je vous suggère Madame la Bourgmestre faisant fonction de suivre l'exemple de Monsieur le Bourgmestre en signant vous aussi la lettre des Bourgmestres et de vous en inspirer. ».*

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment le Logement dans ses attributions, répond comme suit :

*« - Depuis 2014, la Régie des Quartiers a mis sur pied une plateforme de lutte contre la pauvreté infantile. Cette dernière est agréée par le Ministère de l'Intégration Sociale et est soutenue par des partenaires locaux et régionaux (Ville, Jeunesse, Lysco, ONE, Agora Jeunes, Centre Culturel, Ecoles, Crèches, Service régionaux d'aide et de protection de l'enfance, PMS, PSE, Service d'Aide aux Victimes, C.P.A.S., ...). Une assistante sociale à mi-temps a été affectée à ce projet.*

*Cette plateforme a pour objectifs :*

- 1. d'agir concrètement sur le terrain de manière individuelle ou collective via des visites régulières dans les écoles et dans les crèches de l'entité afin d'être disponible pour les partenaires et les intervenants locaux dans le cadre de suspicion ou détection de cas de pauvreté infantile ;*
- 2. d'accompagner et orienter les familles en difficulté avec notamment des interventions à domicile ;*
- 3. de créer d'un fonds spécial « Pi » à destination des familles et des enfants touchés par la pauvreté infantile, soit via des actions individuelles (frais de fournitures, affiliations, ...), soit via des actions collectives. Ce fonds vient en complément du fonds du C.P.A.S. ;*
- 4. de soutenir les dynamiques locales, orienter le public, promouvoir les actions déjà mises en place ;*
- 5. de sensibiliser et former les intervenants locaux à la problématique ;*
- 6. d'encourager la collaboration (charte) ;*
- 7. de mettre sur pied des actions à destination du public cible sans stigmatisation mais en s'assurant de la mixité (pièce de théâtre, atelier lecture, répertoire des bourses et brocantes, cinéma, sorties récréatives, projet intergénérationnel, projet en collaboration avec le Conseil des Enfants, ateliers culinaires, ...).*

*De plus, le C.P.A.S. accompagne les familles en difficulté et leur permet d'accéder à un fonds de lutte contre la pauvreté infantile afin de financer certaines dépenses.*

*Pour finir, une aide alimentaire hebdomadaire est organisée dans l'entité : un colis alimentaire gratuit en fonction de la taille du ménage et l'accès à une épicerie solidaire.*

*-En ce qui concerne les ressources communales au niveau du logement, la présente assemblée a approuvé, en sa séance du 23.05.2016 (8<sup>ème</sup> objet), l'inventaire des logements publics situés sur le territoire de Comines-Warneton. Ce recensement comprenait les logements appartenant à la commune. ».*

Madame la Présidente précise :

*- que la famille en question n'a pas été invitée par la commune à quitter l'entité, que l'initiative émane de la famille elle-même et que de nombreux services et agents communaux ont suivi de près cette famille;*

*- qu'une concertation - telle que voulue par le Code Wallon du Logement et de l'Habitat Durable - est prévue le 17.03.2017 entre, notamment, la Ville, le C.P.A.S., la S.C.R.L. LYSCO et la Régie Foncière visant précisément à aborder différents problèmes relatifs au logement et, notamment, la manière de répondre le plus justement et efficacement possible à des situations de précarité. En effet, l'expérience montre que l'aide apportée ne l'est pas toujours aux personnes qui en auraient le plus besoin, d'où la nécessité de définir. Se concerter, améliorer la collaboration et parler d'une même voix est bénéfique.*

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ces informations au dossier ad hoc.

Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, quitte la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 23.10 heures.

Le Secrétaire,

La Présidente,

C. VANYSACKER.

M.-E. DESBUQUOIT.